

**- COMMUNE D'ORSAY -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 JUIN 2018**

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen, Michèle Viala (à partir de 20h50), Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, adjoints - Eliane Sauteron, Véronique France-Tarif, Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole (à partir de 21h15), Claude Thomas-Collombier, Yann Ombrello, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charoussat, Patrick Bernert.

**Absents excusés représentés :**

Michèle Viala (jusqu'à 20h50)	Pouvoir à Astrid Auzou-Connes
Ariane Wachthausen	Pouvoir à Eliane Sauteron
Albert Da Silva	Pouvoir à David Ros
Hervé Dole (jusqu'à 21h15)	Pouvoir à Yann Ombrello
Gabriel Laumosne	Pouvoir à Pierre Bertiaux
Frédéric Henriot	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Isabelle Ladousse	Pouvoir à Elisabeth Caux
Rémi Darmon	Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Simone Parvez	Pouvoir à Alain Roche
Rachid Redouane	Pouvoir à Caroline Danhiez

**Absent :**

Raymond Raphaël

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	22
Nombre de votants	32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Astrid Auzou-Connes est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**2018-40 – ENFANCE – TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2008-100 du 25 juin 2008, relative au nouveau principe de tarification des prestations municipales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014-82 du 18 juin 2014, relative aux tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires,

**Considérant** l'augmentation des coûts de personnel,

**Après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 2 contre (Mme Parvez, M. Roche), 1 abstention (M. Bernert) :**

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires conformément aux tableaux ci-dessous, à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2018-2019, soit le 3 septembre 2018.
- **Précise** que la participation financière des familles est déterminée par le nombre de jours d'accueil et l'amplitude horaire d'accueil de l'enfant.
- **Précise** que le quotient familial est applicable à l'ensemble des activités (hormis pour les tarifs extérieurs).
- **Précise** que le créneau 15h30 à 16h30 est gratuit.
- **Précise** qu'en cas de dépassement du créneau horaire choisi, l'heure supplémentaire sera facturée aux familles au tarif occasionnel. Toute heure commencée est due.

Extrait de la présente délibération  
affiché le 04 JUIL 2018  
à la porte de la Mairie en application  
des articles R.2121-11 et L.2121-25 du  
Code général des collectivités territoriales  
Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 04 JUIL 2018

Pour extrait conforme  
David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



## Accueils périscolaires :

<b>Périscolaire matin -Tarif horaire</b>			
	Occasionnel		Extérieur
	Mini QF = 200	Maxi QF=2300	
Maternelle	0.80 €	3.68 €	4.69 €
Elémentaire	1.05 €	2.63 €	3.35 €

<b>Périscolaire soir - Tarif horaire</b>					
	Abonnement		Occasionnel		Extérieur
	Mini (QF 200)	Maxi QF = 2300	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	
Maternelle	0.80 €	3.68 €	0.88 €	4.05 €	4.69 €
Elémentaire	1.05 €	2.63 €	1.15 €	2.90 €	3.35 €

**Accueils extrascolaires :**

<b>Mercredi et vacances - Maternelle Tarif journalier</b>						
	Abonnement		Occasionnel		Extérieur	
	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	Abonnement	Occasionnel
Mercredi	2.70 €	29.17 €	2.98 €	32.09 €	37.18 €	40.90 €
Vacances	journée complète		4.19 €	45.29 €		57.72 €
	1/2 journée		2.98 €	32.09 €		40.90 €

<b>Mercredi et vacances - Maternelle Tarif journalier avec panier repas (PAI)</b>						
	Abonnement		Occasionnel		Extérieur	
	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	Abonnement	Occasionnel
Mercredi	2.28 €	24.98 €	2.54 €	27.69 €	32.79 €	36.29 €
Vacances	journée complète		3.75 €	40.89 €		53.11 €
	1/2 journée		2.54 €	27.69 €		36.29 €

<b>Mercredi et vacances <u>CESFO</u> Maternelle et Élémentaire Tarif journalier</b>			
		Mini	Maxi
		(QF 200)	(QF 2300)
Mercredi	journée complète	4,27 €	46,19 €
	1/2 journée	3,81 €	32,93 €
Vacances	journée complète	4,27 €	46,19 €
	1/2 journée (sans repas)	2,75 €	29,75 €

## Acte à classer

2018-40

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-04T14-17-35.00 ( MI211683123 )

Identifiant unique de l'acte : 091-219104718-20180704-2018-40-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES

Date de décision : 04/07/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Acte : 2018-40 - ENFANCE - TARIFS  
ACCUEILS PERISCO ET  
EXTRASCO.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/07/18 à 14:17

Par CAPRON Sylvia

Transmis

Date 04/07/18 à 14:17

Par CAPRON Sylvia

Accusé de réception

Date 04/07/18 à 14:22